



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 104/2024
SÉANCE N° 5 DU 3 JUIN 2024

TERRE DE JEUX 2024 – PASSAGE DU RELAIS DE LA FLAMME – DEMANDE SUBVENTION LIGUE ATHLÉTISME DES PAYS DE LA LOIRE

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 28 mai 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle (à partir de 17 h 12), Nicole Bouillon, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 16), Bruno Bertier (à partir de 17 h 12), Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 17), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Olivier Barré a donné pouvoir à Patrick Péniguel.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 5 juin 2024.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2024

**TERRE DE JEUX 2024 – RELAIS DE LA FLAMME – DEMANDE SUBVENTION
LIGUE ATHLÉTISME DES PAYS DE LA LOIRE**

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2024 adopté le 18 décembre 2023,

Considérant l'organisation du relais collectif de la Fédération Française d'Athlétisme dans le cadre du passage du Relais de la Flamme par la Ligue Athlétisme des Pays de la Loire à Laval,

Qu'il s'agit de l'événement majeur précédant le déroulement des jeux olympiques Paris 2024 sur notre territoire,

Considérant la convention jointe en annexe de la délibération,

Après avis favorable de la commission sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention de partenariat 2024 à conclure avec la Ligue Athlétisme des Pays de Loire, pour l'organisation du relais collectif de la Fédération Française d'Athlétisme dans le cadre du passage du Relais de la Flamme le mercredi 29 mai à Laval, est approuvée.

Article 2

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € est attribuée à la Ligue Athlétisme des Pays de Loire et sera prélevé sur la ligne de crédit n° 30554 Actions Terre de Jeux 2024

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault